



# RAPPORT ANNUEL ANPI 2016- 2017





# RAPPORT D'ACTIVITE 2016-2017



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION  
DES INVESTISSEMENTS

# SOMMAIRE

P. 05 > Mot Du Directeur Général

P. 06 > Liste Des Abreviations

## **PARTIE 1: Notre agence**

P.07 > 1.1. Nos missions

P.07 > 1.2. Nos principaux services

P.07 > 1.2.1. Le Bureau de Création des Entreprises (BCE)

P.08 > 1.2.2. Le Bureau des Avantages du Code (BAC)

P.08 > 1.2.3. Le Bureau des Autorisations Spéciales (BAS)

P.08 > 1.3. Organigramme de l'ANPI

## **PARTIE 2: NOS RÉALISATIONS**

P.09 > 2.1. Services aux entreprises

P.09 > 2.1.1. Création d'entreprises

P.11 > 2.1.2. Avantages des Codes des Investissements

P.14 > 2.1.3. Convention d'établissement

P.15 > 2.2. Suivi-évaluation :

P.15 > 2.3. Promotion Des Investissements

P.20 > Sensibilisations sur l'Investissement aux Comores

P.21 > Délégations :

P.21 > Séminaires

P.21 > Supports de Communication développés

P.22 > 2.4. Environnement Des Affaires

P.22 > 2.4.1. État des lieux du climat des affaires

P.23 > 2.4.2. Réformes 2016 - 2017

## **PARTIE 3: NOS PERSPECTIVES**

P. 24 > 3.1. Stratégie de promotion des investissements

P. 24 > 3.1.1. Tenues des Assises nationales sur les Investissements

P. 24 > 3.1.2. Opérationnalisation du Guichet Unique à Ngazidja

P. 25 > 3.2. Promotion Et Communication

P. 25 > 3.2.1. État actuel

P. 25 > 3.2.2. Les Comores promues comme terre d'Investissement

P. 25 > 3.2.3. Perspectives 2018-2019

P. 26 > 3.3. Renforcement des capacités de l'ANPI

P. 26 > 3.3.1. État actuel

P. 26 > 3.3.2. Perspectives 2018

P. 26 > 3.4. Suivi et Évaluation

P. 26 > 3.4.1. État actuel

P. 26 > 3.4.1. Perspectives 2018-2019

P. 27 > Conclusion

## LE MOT DU DIRECTEUR

**E**n octobre 2016, le Chef de l'État SEM AZALI ASSOUMANI me nommait Directeur Général de l'ANPI, et c'est avec enthousiasme que j'acceptais d'assumer cette noble mission.

Nous nous sommes attelés, d'une part, à poursuivre le développement de cette jeune institution et, d'autre part, à accélérer la réalisation de grands chantiers susceptibles d'assainir davantage l'environnement des affaires dans notre cher pays.

Soulignons les différents programmes d'appui à la promotion des investissements que l'Agence s'apprête à mener en collaboration avec d'autres partenaires, la mobilisation de fonds et d'expertises, la restructuration de nos services, l'enrichissement de notre offre et la diversification de nos actions qui nous permettront d'améliorer l'image de notre pays auprès de la communauté des investisseurs, de répondre à leurs besoins et de l'ensemble de nos usagers.

Aujourd'hui, malgré les difficultés, l'ANPI se tourne vers l'avenir avec détermination et optimisme. Nous avons une équipe jeune, dynamique, et très engagée dans nos projets. Nous pouvons aussi compter sur le soutien du gouvernement et l'apport de nos fidèles partenaires.

Les défis qui nous attendent au cours des prochaines années sont nombreux et exigeants. Pour y faire face, nous puisons notre motivation dans notre seule raison d'être: faire de l'investissement le levier du développement socioéconomique de l'Union des Comores.

**Dr Abdou Katibou**

Directeur Général



## LISTE DES ABBREVIATIONS

ANPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements	CR	Caisse de Retraite
API	Agence de Promotion des Investissements	CRE	Comoriens résidants à l'étranger
BAC	Bureau des Avantages du Codes des investissements	CTA	Comité Technique des Agréments
BAD	Banque Africaine de Développement	DB	Doing Business
BAS	Bureau des Autorisations Spéciales	DGAE	Direction Générale des Affaires Économiques
BCE	Bureau de Création des Entreprises	FC	Francs Comorien
BID	Banque Islamique de Développement	IDE	Investissement Direct Étranger
BM	Banque Mondiale	KMF	Francs Comorien
BOI	Board Of Investment	OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
BTP	Bâtiments et Travaux Publics	OPACO	Organisation Patronale des Comores
CAF	Coût, Assurance, Fret	ORTC	Office des Radios et Télévisions des Comores
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat	PIQ	Plan d'Investissement Quinquennal
CI	Code des Investissements	RIAFPI	Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement	USD	United States Dollar (Dollar Américain)
CNPS	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale	VP	Vice-Présidence
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement	WAIPA	World Association of Investment Promotion Agencies (Association Mondiale des Organismes de Promotion de l'Investissement)

# I NOTRE AGENCE

## 1.1. NOS MISSIONS

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) Invest In Comoros est un établissement public à caractère autonome placé sous la tutelle de la vice-présidence chargée du ministère de l'économie, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat, du tourisme, des investissements, du secteur privé et des affaires foncières. Créée par le décret N°08-063/PR du 5 juin 2008, elle a démarré ses activités en novembre 2009. Sa mission principale est de promouvoir les Comores comme terre d'investissement.

Elle assure également la liaison entre le gouvernement et les investisseurs nationaux et internationaux.

Elle dispose aujourd'hui de bureaux modernes, abritant le siège de l'Agence et trois antennes réparties sur les trois îles de l'archipel. Ces antennes offrent une plateforme de services aux investisseurs, aux prospects, aux entrepreneurs, aux créateurs d'entreprises et à tous publics intéressés par l'investissement en Union des Comores.

## 1.2. NOS PRINCIPAUX SERVICES

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements assure la mission de facilitation au profit des investisseurs, via ses antennes déclinées en trois services principaux :

- Le Bureau de Création des Entreprises (BCE)
- Le bureau des Avantages du Code des

Investissements (BAC)

- Le Bureau des Autorisations Spéciales (BAS)

Chacun de ces services dispose d'une représentation en Grande-Comore, à Anjouan et à Mohéli.

### 1.2.1. Le Bureau de Création des Entreprises (BCE)

Le BCE accueille les créateurs d'entreprise dont il est le principal interlocuteur. Il a pour mission de :

- Faciliter, conseiller, rédiger les statuts de sociétés;
- Centraliser les pièces des dossiers de création d'une entreprise;
- Transmettre les dossiers aux services connexes de l'Administration en vue de l'enregistrement définitif des sociétés.

### 1.2.2. Le Bureau des Avantages du Code (BAC)

Le BAC accueille les entreprises postulantes et bénéficiaires des avantages prévus par le Code des investissements. Il a pour mission de :

- Etudier les dossiers de demande d'agrément;

- Convoquer le Comité Technique des Agréments (CTA);

- Notifier le promoteur la décision prise par le CTA;

- Etablir la liste des équipements bénéficiaires d'exonération douanière et fiscale.

### 1.2.3. Le Bureau des Autorisations Spéciales(BAS)

Le BAS accueille les créateurs d'entreprises qui souhaitent intervenir dans les secteurs réglementés (Tourisme, Education, Technologies de l'Information et de la Communication, Santé, Finances, Sécurité, Pêche, Environnement, Hydrocarbures...).

Les secteurs réglementés exigent l'accomplissement de formalités additionnelles visant

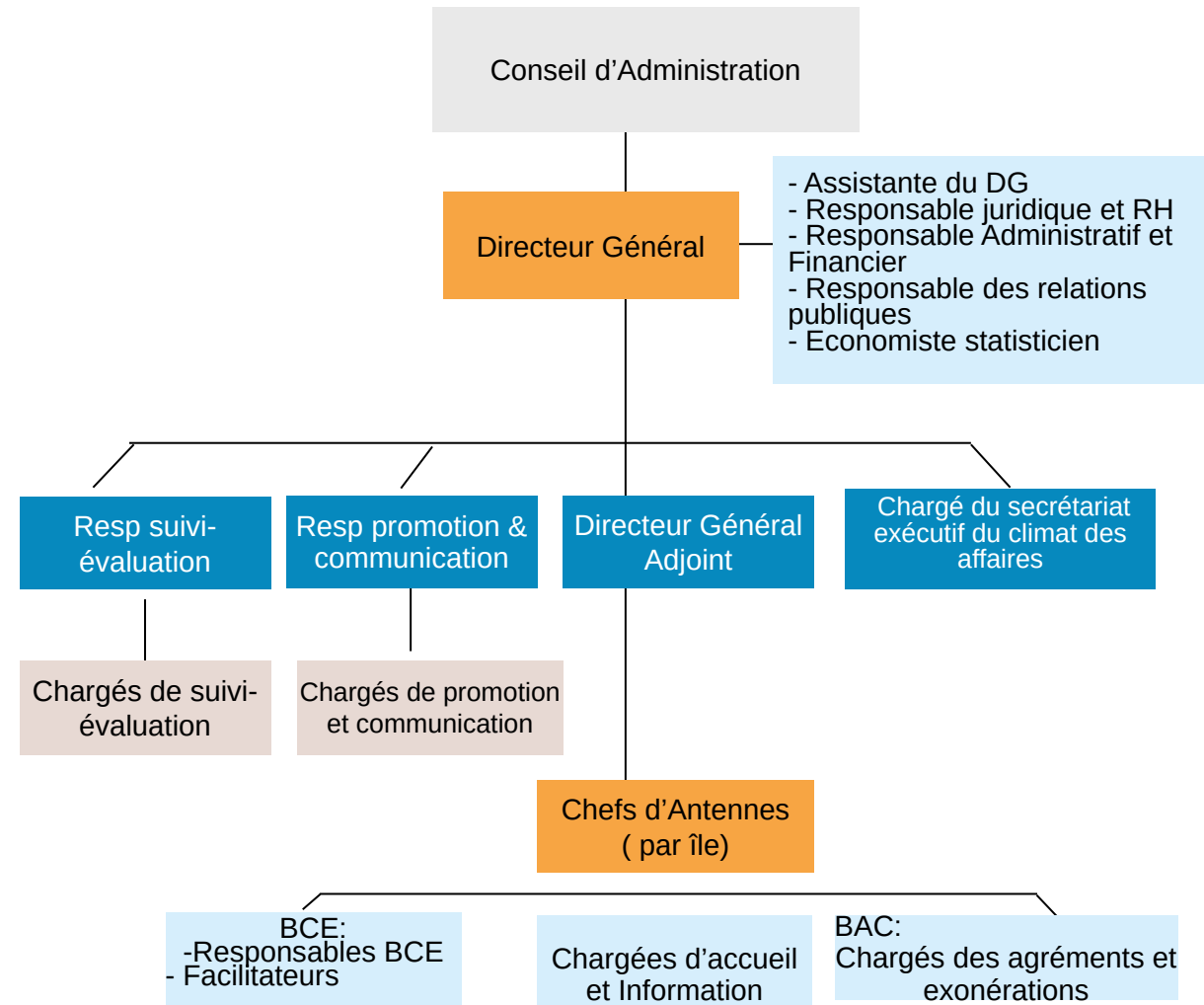
l'obtention d'autorisations spéciales. Ces autorisations sont le préalable à l'enregistrement et l'immatriculation de ces sociétés.

Le BAS a pour mission de :

- Informer, conseiller, assister les créateurs d'entreprises ;

- Jouer le rôle d'interface entre l'Administration et le créateur d'entreprise pour l'obtention de l'autorisation spéciale.

### 1.3. Organigramme de l'ANPI





## II- NOS REALISATIONS

### 2.1- SERVICES AUX ENTREPRISES

#### 2.1.1. Création d'entreprises

Entre 2016 et 2017, le Bureau de Création d'Entreprise (BCE) a reçu près de 7000 entrepreneurs et demandeurs d'informations sur l'ensemble du territoire national. Sur cette même période, le BCE a accompagné l'enregistrement de 578 entreprises.

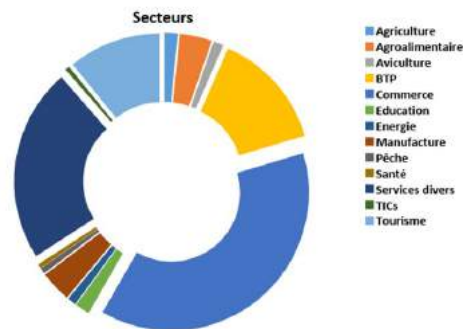
La tendance est nettement à la hausse par rapport à la période 2014-2015 période au cours de laquelle 1300 visiteurs ont été reçus et 201 entrepreneurs ont été accompagnés dans leur démarche d'enregistrement de leurs sociétés.

Cette tendance haussière pourrait s'expliquer, d'une part, par la politique en faveur de l'entreprenariat initiée par le gouvernement actuel et, d'autre part, par l'amélioration de la situation énergétique. La lutte contre l'informel menée par les autorités actuelles pourrait être aussi un des facteurs qui ont poussé les entrepreneurs comoriens à enregistrer

leurs entreprises auprès des services compétents.

#### i) Représentation et évolution des créations d'entreprises par secteurs d'activités

**FIGURE 2 : CLASSIFICATION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR AU NIVEAU NATIONAL**



Source : BCE ANPI

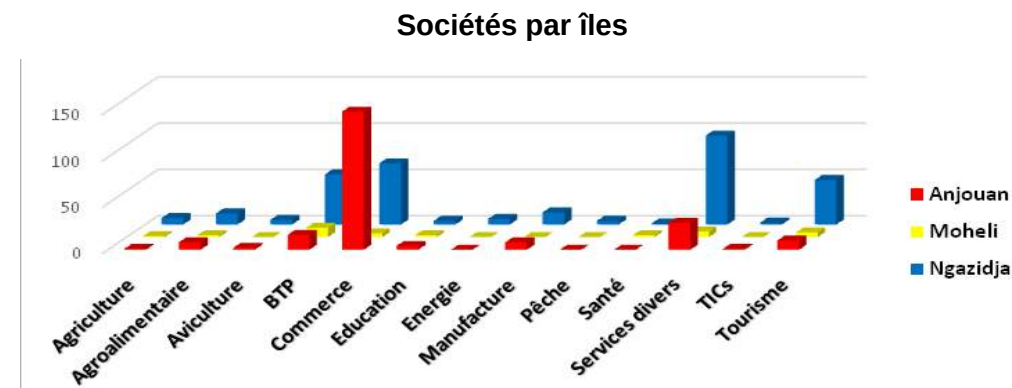
Les entrepreneurs bénéficiaires de l'accompagnement du BCE en 2016 et 2017 ont majoritairement investi dans le secteur du Commerce. Ce secteur représente 38% des entreprises créées. Il est suivi par les services divers et le Bâtiment et Travaux Publics (BTP) qui représentent respectivement 22% et 14%.

Par ailleurs, force est de constater que les services divers sont dominés par la

communication, les bureaux d'études et de conseils qui représentent plus de 70% des entreprises créées dans ce secteur au cours de la période étudiée.

Le tourisme, pourtant, identifié comme secteur porteurs par les documents de stratégie nationale, peine à attirer les promoteurs tant nationaux qu'internationaux. Seules 11 % des sociétés enregistrées avec l'accompagnement de l'ANPI au cours

**FIGURE 3 : CLASSIFICATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR AU NIVEAU INSULAIRE**



Source : BCE ANPI

de cette période mèneront des activités en rapport à ce secteur.

Même constat pour la pêche et l'agriculture qui comptent peu de créations d'entreprises, malgré les atouts et les opportunités dont regorgent ces secteurs.

La figure n°3 illustre une domination du secteur du commerce. Cette tendance est beaucoup plus marquée à Anjouan. En effet, sur 228 entreprises enregistrées au cours de cette période (179 en 2016 et 49 en 2017), 149, soit 56 %, s'intéressent au négoce.

Sur l'île de Ngazidja, le Bureau de Création d'Entreprise a accompagné l'enregistrement de 318 entreprises, dont 135 en 2016 et 183 en 2017, soit une augmentation de 15% par rapport à la période 2014-2015. Ces entreprises sont essentiellement créées dans les secteurs des services, du commerce et du BTP qui représentent respectivement 30%, 21% et 17% .

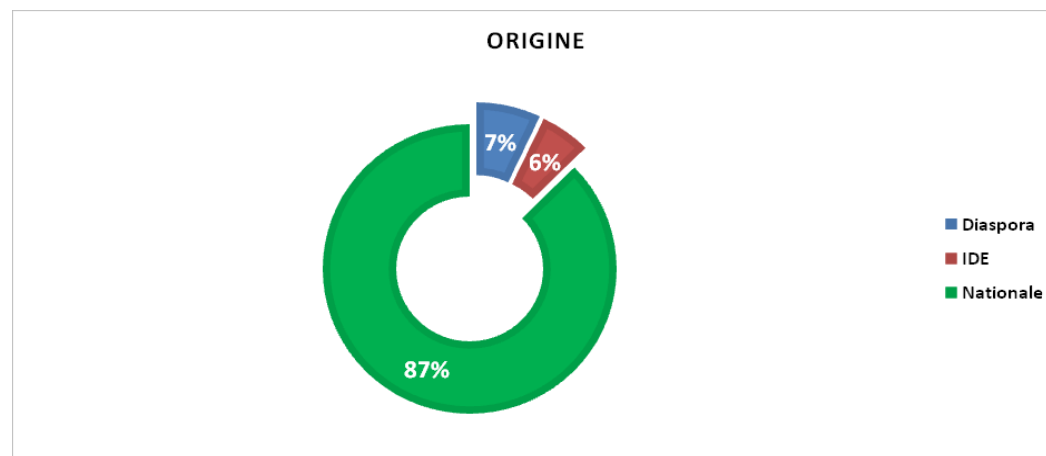
Sur l'île de Mohéli, le BCE a accompagné l'enregistrement de 32 sociétés qui représentent 6% de l'ensemble des sociétés enregistrées au cours de la période d'étude dont 25 en 2016 et 7

en 2017, soit une forte régression par rapport à 2016. Le secteur dominant sur cette île est le BTP suivi par les services divers représentant respectivement 31% et 19%.

Au cours de la période 2016-2017, l'essentiel des entreprises enregistrées avec l'accompagnement du BCE sont créées par des entrepreneurs résidents.

Sur 578 entreprises enregistrées à l'ANPI, 505 ont été créées par ces derniers, soit 87% d'entre elles. Force est de noter que ce sont de mini- projets peu structurants. Il en résulte donc que leurs impacts sur

FIGURE 4 : ORIGINE DES CAPITAUX



## II - ORIGINE DES CAPITAUX

la croissance économique et la création d'emplois sont très limités.

Ces entreprises sont majoritairement créées dans le secteur du négoce suivi par les services divers (Cabinets d'étude, Communication, Agences d'assurance, ...) et le BTP comme démontré ci-haut.

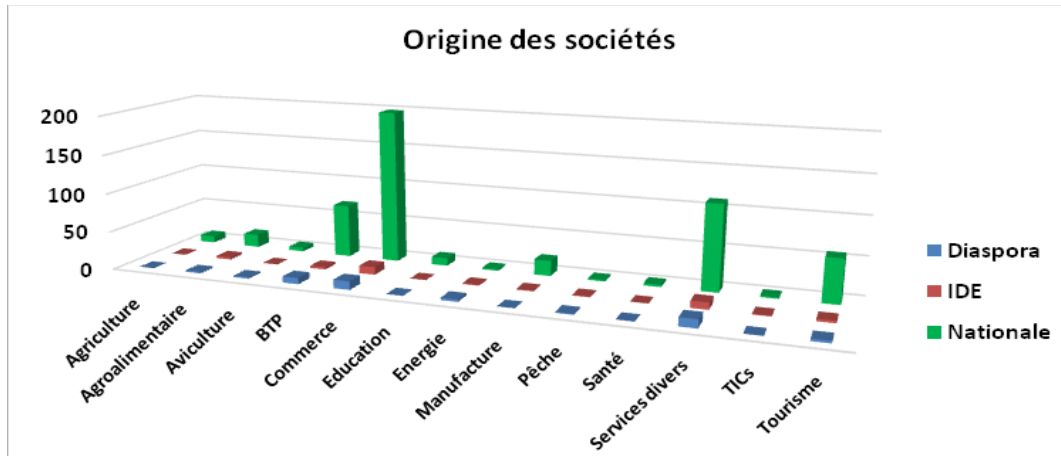
Comme le montre la Figure n° 4 ci-dessous, la part d'entreprises enregistrées par les Comoriens Résidents à l'étranger (CRE) ainsi que par les investisseurs étrangers est peu significative malgré les

mesures incitatives et les mécanismes de sécurisation des investisseurs mis en place par les autorités.

Sur 578 entreprises enregistrées sur la période étudiée, seules 41, soit 7 %, ont été créées par des Comoriens de l'étranger. Cette catégorie d'entrepreneurs a majoritairement investi ses capitaux dans les activités commerciales, dans les services divers plus particulièrement la communication et les bureaux d'études, et enfin dans le BTP (20%).

Le graphique 4, ci-dessus révèle aussi que peu d'étrangers s'intéressent à notre pays. Seules 32 sociétés (15 en 2016 et 17 en 2017), soit 6%, ont été enregistrées par des investisseurs étrangers. Ces derniers sont plus attirés par le commerce (31 %) et les cabinets d'étude (28 %)

FIGURE 5 : ORIGINE DES CAPITAUX PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



Source : BCE ANPI

### 2.1.2 AVANTAGES DU CODES DES INVESTISSEMENT

#### i) Comité Technique des Agréments (CTA)

Le CTA est créé par le décret 08-064/PR du 5 juin 2008 fixant la procédure d'octroi des avantages du Code des investissements. Présidé par l'ANPI, il est composé des représentants de plusieurs services dont la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Affaires Économiques et les organisations représentatives du secteur privé.

Le CTA instruit les dossiers des demandeurs, auxquels il accorde un avis favorable ou défavorable. Un avis favorable donne lieu à l'octroi d'un agrément, qui ouvre droit au bénéfice des avantages du Code des investissements.

TABLEAU 1: AVANTAGES DU CODE DES INVESTISSEMENTS - RÉGIME A ET B

Régime A	Régime B
Capital d'investissement supérieur ou égal à 5 millions de FC (environ 10 000 euros)	Capital d'investissement supérieur ou égal à 100 millions de FC (environ 200 000 euros)
7 ans	10 ans
Taux réduit sur l'importation des matériels et matériaux destinés de manière spécifique à la production ou à l'exploitation durant la période d'agrément	
Déduction du montant du bénéfice imposable (Impôt sociétés) du montant d'investissement réalisé	

Au cours des années 2016 et 2017, 23 réunions du Comité Technique des Agréments (CTA) se sont tenues au niveau des 3 Antennes, dont 17 à Ngazidja, 5 à Anjouan et 1 à Mohéli. Sur 61 dossiers de demande d'agréments étudiés, 59 ont obtenus l'approbation du Comité.

TABLEAU 2 : NOMBRE DE DEMANDES D'AGRÉMENTS SOUMISES AU CTA EN 2016 ET 2017

îles	Nombre de CTA		Dossiers étudiés		Dossiers approuvés	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Ngazidja	8	9	22	16	20	16
Mohéli	1		1		1	
Anjouan	2	3	10	12	10	12
Sous-Total	11	12	23	28	31	28
Total	23		61		59	

## II) PROJETS AGRÉÉS

Les 59 projets agréés totalisent un capital d'investissements de 9 404 695 251 KMF dont 2 790 632 854 en 2016 et 6 614 062 397 en 2017. Cette augmentation conséquente des prévisions des montants à investir pourrait s'expliquer par la reprise de l'activité économique induite, en partie, par l'amélioration de la situation énergétique.

La politique initiée par la direction de l'ANPI visant à contraindre les investisseurs à passer à l'ANPI pour

bénéficier des avantages du code des investissements est aussi un facteur explicatif de cette hausse.

Par ailleurs, force est de noter que tous les secteurs d'activité ont pu bénéficier de cet accompagnement de l'État. Ces projets d'investissement prévoient de créer au démarrage de leurs activités plus de 1 771 emplois. Répartis sur l'ensemble du territoire national, ils sont orientés dans différents secteurs tels que le bâtiment, le tourisme...

**TABEAU 3 : PROJETS AGRÉÉS PAR SECTEUR**

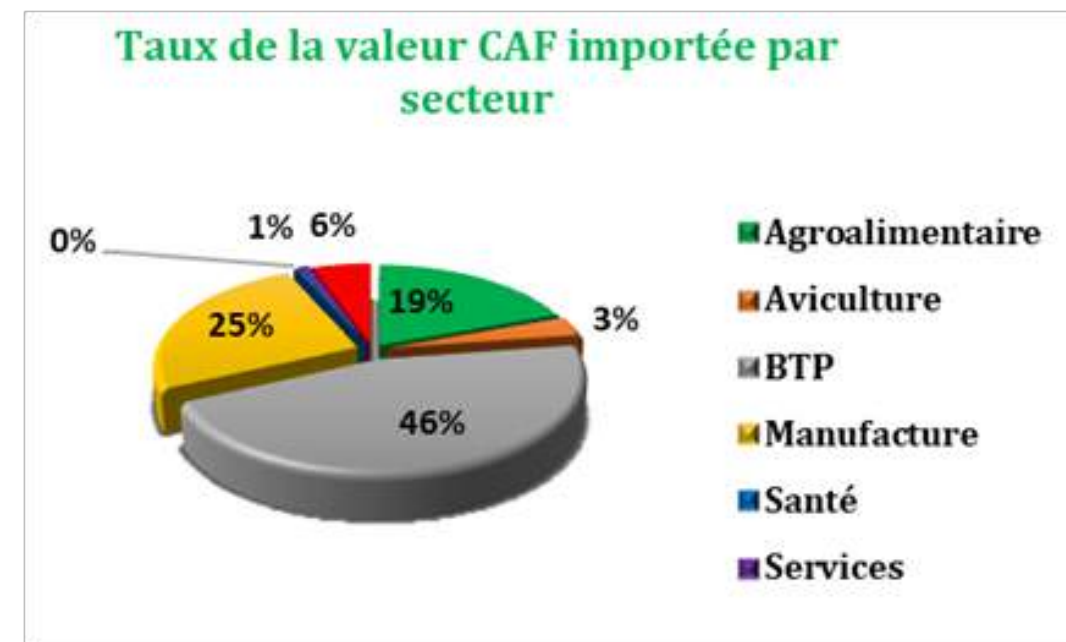
Secteurs	Nombre de projets/secteurs		Capital Investi		Emplois Prévus	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Agroalimentaire	9	9	260 451 416	434 370 000	106	168
Aviculture	4	3	92 371 700	48 377 300	49	27
BTP	6	7	1 164 568 285	506 998 695	634	364
Manufacture	4	5	227 453 260	226 594 398	74	151
Santé	0	2	0	4 605 254 944	0	25
Services	5	0	125 790 000	0	40	
Tourisme	3	2	919 998 193	792 467 060	105	28
Sous-Total	31	28	2 790 632 854	6 614 062 397	1008	763
<b>TOTAL</b>	59		9 404 695 251		1 771	

## III) EXONÉRATIONS ACCORDÉES

Au cours de ces deux dernières années, 94 entreprises ont bénéficié des avantages accordés au titre du Code des investissements. Elles ont eu des exonérations douanières évaluées à plus de 2 045 687 301 KMF dont 1 516 438 951 KMF en

2016 et 529 248 350 KMF en 2017. Cette baisse conséquence s'expliquerait par les mesures mises en place par la Douane pour limiter les exonérations abusives. Ces exonérations portent sur les équipements et les matières premières dédiés à ces projets d'investissements.

**FIGURE 6 : TAUX DE LA VALEUR CAF IMPORTÉE PAR SECTEUR**



**TABLEAU 4 : EXONÉRATIONS ACCORDÉES AUX ENTREPRISES SUR LES 3 ÎLES DE 2016 À 2017**

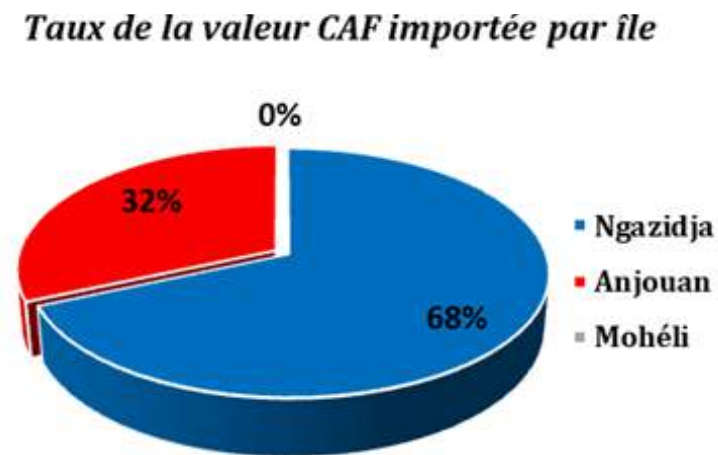
Secteurs		Ngazidja		Anjouan		Mohéli	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017
Agroalimentaire	25	57 476 665	145 975 298	144 593 308	-	-	-
Agriculture	1	7 538 331	-	-	-	-	-
Aviculture	8	26 672 129	73 132 325	-	-	-	-
BTP	13	692 719 560	100 754 758	22 910 775	7 557 313	-	-
Energie	1	-	18 014 846	-	-	-	-
Manufacture	28	63 658 159	141 737 936	222 003 029	88 017 256	-	-
Pêche	1	-	11 009 310	-	-	-	-
Santé	1	5 333 746	-	-	-	-	-
Services	5	14 541 025		2 130 438		-	
Tourisme	11	64 641 735	91 102 690	17 439 139	-	-	-
Sous-Total		932 581 350	583 857 601	433 673 781	95 574 569		
Total	94	1 516 438 951		529 248 350			
		2 045 687 301					

Comme l'illustre ce tableau, la quasi-totalité des secteurs ont pu bénéficier de cet accompagnement de l'État. Cependant, les entrepreneurs travaillant dans le BTP sont ceux qui ont eu plus d'exonérations. Le montant des exonérations faites au profit de ce secteur s'élève à plus de 722 717 970 FC. Il est suivi par la manufacture, un secteur qui regroupe l'ensemble des sociétés qui œuvrent dans l'industrie, la production

et la transformation des matières premières, et qui représente 25% de la valeur CAF de l'ensemble des importations exonérées, contre 46 % pour le BTP et 19 % pour l'agroalimentaire.

En s'appuyant sur la graphique YY, on constate aussi que la santé (1%) est reléguée au dernier rang des secteurs dont la valeur CAF d'équipements importés

et exonérés est limitée. On en déduit donc que peu d'investissements ont été réalisés dans ce secteur, ce qui pousse un bon nombre de Comoriens à aller se soigner à l'étranger.

**FIGURE 7 : TAUX DE LA VALEUR CAF IMPORTÉE PAR ÎLE**

La figure 7 représente la répartition par île de la valeur CAF importée par les entreprises bénéficiaires des avantages du Code des investissements.

Ce Graphique révèle que plus de 68 % des exonérations faites au cours de cette période ont

été réalisées au profit d'entreprises situées en Grande-Comores, contre 32% pour celles localisées à Anjouan. En revanche, au cours de la période étudiée, aucune exonération de frais et taxe douaniers n'a été réalisée au profit des entreprises localisées à l'île de Mohéli.

### 2.1.3. CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

Le Code des Investissements offre aux autorités la possibilité d'accorder des avantages sur mesures aux entreprises dont le projet d'investissement contribue de manière significative au développement économique et social du pays.

Ces avantages dérogatoires sont accordées dans le cadre de la signature de conventions d'établissements dont le régime est prévu par le décret 08-064/PR du 5 juin 2008 fixant la procédure d'octroi des avantages du Code des Investissements. Ils ne doivent être accordés qu'en contrepartie d'importants engagements pris par l'entreprise aux termes de la Convention d'établissement.

Afin que ces conventions aient un réel impact en matière d'attraction des investissements directs étrangers, l'ANPI a entrepris des actions visant à :

- Veiller au respect des procédures relatives à l'adoption des conventions
- Établir un inventaire des conventions en cours et faire le suivi des engagements pris par les entreprises bénéficiaires

#### 1) RESPECT DES PROCÉDURES

Les conventions d'établissement, pour être valablement conclues, doivent répondre à des conditions de forme et de fond. Celles-ci visent à garantir le bien-fondé des avantages accordés, eu égard à l'impact attendu du programme d'investissement à réaliser.

Ainsi, l'article 12 du décret 08-064/PR fixant la procédure d'octroi des avantages du Code des Investissements dispose que « l'avant-projet de convention est préparé conjointement par le Ministre concerné et celui en charge des investissements. Il est soumis pour avis au Comité Technique des Agréments. Le projet de convention doit être approuvé par décret pris en Conseil des Ministres. Il en est de même des avenants à ladite convention ».

Or dans les faits, la quasi intégralité des conventions en vigueur ont été signées entre les autorités comoriennes et des entreprises étrangères sans que les procédures prévues par les textes ne soient respectées.

L'ANPI, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a mobilisé son expertise en vue de la régularisation des

**TABLEAU 5 : REPRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS SUIVANT LEUR ORIGINE**

Secteurs	Nombre de projets/secteurs		Capital Investi		Emplois Pré-vus	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Agroalimentaire	9	9	260 451 416	434 370 000	106	168
Aviculture	4	3	92 371 700	48 377 300	49	27
BTP	6	7	1 164 568 285	506 998 695	634	364
Manufacture	4	5	227 453 260	226 594 398	74	151
Santé	0	2	0	4 605 254 944	0	25
Services	5	0	125 790 000	0	40	
Tourisme	3	2	919 998 193	792 467 060	105	28
Sous-Total	31	28	2 790 632 854	6 614 062 397	1008	763
<b>TOTAL</b>	59		9 404 695 251		1 771	

conventions en vigueur d'une part, et de la sensibilisation au respect des procédures.

Une renégociation a été amorcée avec des entreprises bénéficiaires et en collaboration avec les services des ministères techniques compétents afin de parvenir progressivement à la régularisation des conventions en vigueur.

#### ii) Suivi des conventions

Outre le caractère irrégulier du

non-respect des procédures de signature des Conventions d'établissement, cela a un retentissement négatif sur l'État de droit (respect de la loi et promotion de la culture institutionnelle). En outre, cela crée un déséquilibre pour la partie comorienne auquel il convient de remédier en urgence afin d'accompagner les efforts de l'État visant à accroître ses recettes. Pour ce faire, les nouvelles autorités gouvernementales ont confié à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI), la mission de faire un état des lieux desdites

conventions.

L'objectif recherché est d'identifier les clauses abusives et/ou désavantageuses pour la partie comorienne et de proposer des pistes permettant de régulariser et de rééquilibrer cette situation.

Après un inventaire de l'ensemble des

entreprises bénéficiaires de conventions d'établissement, l'ANPI a sélectionné un premier groupe de neuf entreprises étrangères qui opèrent aux Comores pour réaliser un suivi-évaluation. Sur ces neuf entreprises sept ont accepté d'être auditées.

entreprises, ne sont pas respectés.

Ces sept entreprises qui viennent d'être étudiées ont été invitées à régulariser leurs situations. L'ANPI les accompagne dans cette démarche.

Par ailleurs des sociétés comme la Farge et Anjouan StevedoringCompany n'ont pas respectés leurs principaux engagements.

**TABEAU 6 : ENTREPRISES AUDITÉES**

Nom de la société	Siège Social	Date de signature
HÔTEL RETAJ MARKETING & PROJECT MANAGEMENT	Moroni	02 février 2011
EXIM BANK COMORES	Moroni, Place de France	31 mars 2006
LAFARGE COMORES.SA	Ancien aérodrome de Moroni	16 juillet 2013
MORONI TERMINAL.SA	Moroni Port	13 décembre 2011
TELCO.SA	Moroni Oasis	19 novembre 2015
ANJOUAN STEVEDORING COMPANY	Mutsamudu	15-16 mai 2009
HOTEL AL AMAL S.A.R.L	Mutsamudu	1-septembre 2002

Pour réaliser cette tâche, l'ANPI a adressé des correspondances et des questionnaires à ces entreprises. Des visites sur terrain ont ensuite été réalisées, et des documents ont été remis par ces entreprises à l'ANPI.

Les visites de terrain ont eu le concours de la Direction des Douanes. En somme, les conventions signées ne sont pas conformes à la procédure prévue par la législation en vigueur et des engagements plus ou moins nombreux selon les

## 2.2. SUIVI-EVALUATION

L'ANPI a renforcé son service de suivi-évaluation des entreprises bénéficiaires des avantages du Code des Investissements.

L'objectif de ce service est de s'assurer, d'une part, que les engagements pris par ces entrepreneurs pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'État sont respectés et, d'autre part, de recueillir les éléments permettant d'adapter l'offre de services aux attentes et aux besoins des entreprises.

Cinq agents ont été recrutés et formés, et des moyens supplémentaires ont été affectés à ce service afin qu'il puisse être procédé à des visites sur terrain et que les informations recueillies auprès des entreprises puissent être analysées et exploitées.

.Au cours de la période étudiée, le département de suivi-évaluation s'est intéressé à un premier échantillon de cinquante entreprises dont 16 à Ngazidja, 9 à Mohéli et 25 à Anjouan.

**TABEAU 7 : NOMBRE DE SOCIÉTÉS SUIVI-ÉVALUÉES DANS L'ARCHIPEL**

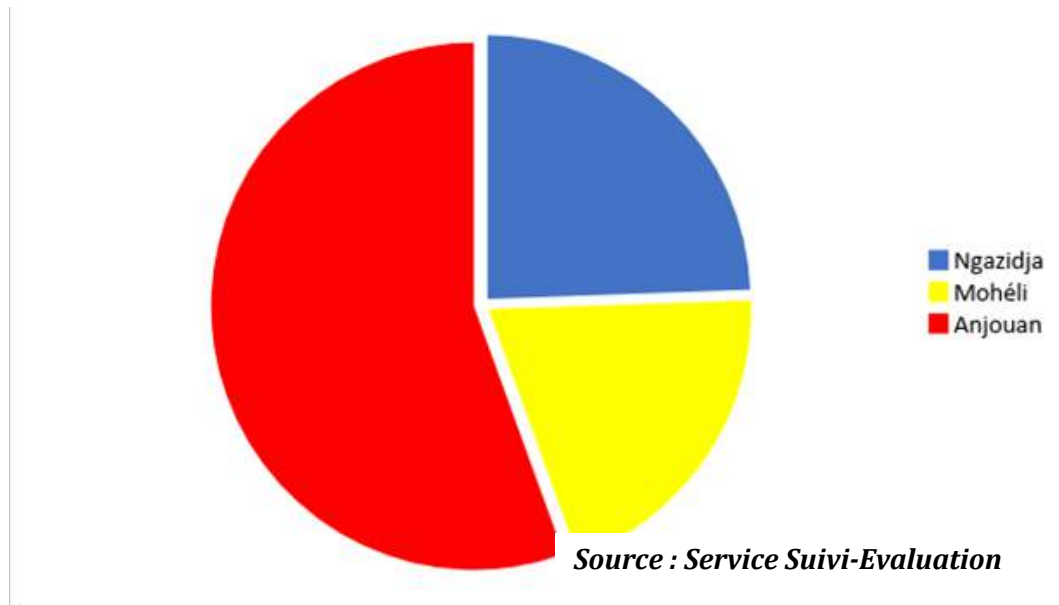
Île	Sociétés démarchées	Sociétés auditées	Pourcentage
Ngazidja	16	11	24%
Moheli	9	9	20%
Anjouan	25	25	56%
Total	50	45	100%

La très grande majorité des sociétés sélectionnées pour intégrer ce premier échantillon a accepté de se soumettre aux procédures de suivi-évaluation. La minorité indisponible qui n'a pu

répondre aux sollicitations et qui ne peut en justifier valablement s'exposera au retrait de leurs avantages, ainsi que le prévoient les dispositions du Code des Investissements

minorité de salariés recrutés par ces entreprises disposent de contrat de travail et d'une affiliation aux caisses de retraite et de prévoyance. Les opérations et procédures de suivi-évaluation menées auprès de ces entreprises ont permis de sensibiliser les employeurs, qui se sont engagé à régulariser la situation de leurs employés.

**FIGURE 8 : TAUX DES SOCIÉTÉS SUIVI-ÉVALUÉES PAR ÎLE**



A Ngazidja sur les 16 entreprises démarchées, 11 ont répondu au questionnaire qui leur a été soumis par l'ANPI soit 68,75%. Ces sociétés ont été invitées à présenter des pièces justifiant qu'elles ont respecté leurs

engagements. Cette opération a révélé que ces entreprises ont œuvré la création d'emplois. Ainsi plus de 372 emplois ont été créés par ces 11 entreprises.

Néanmoins, il a été constaté qu'une

**TABLEAU 8 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DES ENTREPRISES AUDITÉES (NGAZIDJA)**

Société	Engagements pris		Réalizations		Exonération	
	Emplois	Investissement prévu	Emplois	Capital Investi	Montant	Année
HissabLasantech	12	68 075 000	-	-	4 446 000	2012
Boucherie Said-Wadaane	10	105 305 380	-	-	110 850 000	2010
					7 975 000	2012
					6 537 450	2014
KOMBARIDI	12	576 744 000	-	-	5 928 600	2010
					16 341 634	2012
					16 583 400	2013
Imagerie Médicale	15	83 300 000	-	-	5 552 712	2015
Clinique Salama	25	132 321 700	-	-		
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>965 746 080</b>			<b>174 214 796</b>	

*Source : Service Agrément et Exonération*



Sur les 11 entreprises auditées, 3 ont répondu à l'intégralité du questionnaire, les 8 autres n'ayant communiqué qu'une partie des informations demandées. Le tableau 5 ci-dessus explicite la situation des entreprises et permet de mieux appréhender la situation des engagements pris par elles lors de l'octroi des agréments.

Par ailleurs, il apparaît que le nombre d'emplois créés par ces entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements est supérieur au nombre d'emplois prévus au démarrage. En effet, ces entreprises avaient prévu de créer 203 emplois et emploient actuellement 287 salariés, ce qui nous pousse à conclure que l'accompagnement de l'État a un effet positif sur la création d'emplois.

Au terme du questionnaire, les entreprises ont été invitées à émettre des recommandations et suggestions dont l'ANPI tiendra compte. Selon elles:

- l'ANPI doit renforcer les échanges et la collaboration avec les entreprises.
- Généraliser le recours aux extensions, qui permettent d'allonger la durée de l'agrément
- Rappeler aux entreprises leurs obligations

Les entreprises non auditées sont au nombre de 5 et représentent 31,25% des sociétés démarchées. Elles n'ont pas donné suite à nos sollicitations malgré les relances de nos équipes et bien que celles-ci se soient rendues à plusieurs reprises à leurs sièges, celles ont refusé de répondre à nos demandes. Par conséquent, la direction de l'ANPI met en demeure ces entreprises de coopérer sous peine de saisir le CTA afin qu'il statue sur le retrait de leurs agréments conformément à l'article 13 du décret 08\_064/PR du 5 juin 2008.

**TABEAU 9 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SITUATION DES SOCIÉTÉS NON AUDITÉES (NGAZIDJA)**

Société	Engagements pris		Réalizations		Exonération	
	Emplois	Investissement prévu	Emplois	Capital Investi	Montant	Année
Hissab Lasantech	12	68 075 000			4 446 000	2012
Boucherie SaidWadaane	10	105 305 380			110 850 000	2010
					7975000	2012
					6 537 450	2014
KOMBARIDI	12	576 744 000			5 928 600	2010
					16 583 400	2012
					16 583 400	2013
Imagerie Médicale	15	83 300 000			5 552 712	2015
Clinique Salama	25	132 321 700				
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>965 746 080</b>			<b>174 214 796</b>	

**Source : Service Agrément et Exonération**

Sur l'île d'Anjouan, la mise en œuvre des procédures de suivi-évaluation sur la période étudiée a visé un échantillon de 25 entreprises.

Contrairement au constat opéré à Ngazidja, nombreux sont ceux à n'avoir pas respecté leurs engagements en terme de création d'emplois.

De plus, la plupart des emplois créés ne font pas l'objet de contrats de travail, ni d'affiliation aux caisses de retraite et de prévoyance.

Les chefs d'entreprises bénéficiaires des avantages du code des investissements estiment que le processus de dédouanement par exonération est très long, ce qui réduit leur marge de bénéficiaire.

C'est une thèse défendue par la majorité des entrepreneurs au niveau de l'île d'Anjouan. Certains entrepreneurs se disent dans l'obligation de réduire leur personnel.

Ils appellent de leurs vœux la possibilité de recourir à des extensions de leurs agréments, solutions qui leur permettrait de répondre plus aisément de leurs engagements et par conséquent de réduire le chômage.



**TABLEAU 10 : ENTREPRISES AUDITÉES (ANJOUAN)**

Société	Engagements pris		Réalizations		Exonération	
	Emplois	Investissement prévu	Emplois	Capital Investi	Montant	Année
SOPEA	16	50 000 000	11	70 000 000	22 932 600	2014
					32 856 010	2013
					12 976 888	2015
					11 324 760	2016
					10 599 600	2017
Al Hasseb Rahman	12	74 699 141	6	32 000 000	13 673 200	2013
					5 726 000	2014
					7 276 800	2015
					3 258 624	2016
					1 395 098	2017
COMCO SA	101	518 000 000	101	Non communiqué	676 491 412	2013
					222 859 543	2014
					125 840 529	2015
Comores Tôles	22	138 568 680	8	200 000 000	122 341 765	2013
					38 821 558	2014
					39 341 858	2015
					39 441 357	2016
SCC Mamadaly	20	300 000 000	8	230 000 000	63 375 860	2013
					32 579 200	2014
					19 903 946	2015
Maison de Matelas	40	100 000 000	17	160 000 000	72 441 948	2013
					52 740 613	2015
					37 080 974	2017
El Maafou One	8	1 200 000 000	28	300 000 000	32 348 180	2015
					52 440 444	2016
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>2 381 267 821</b>	<b>179</b>	<b>992000000</b>	<b>1 750 068 767</b>	

Comme l'illustre le tableau 10, 179 emplois ont été créés par les entreprises auditées contre 219 prévus, soit 82% des objectifs fixés. Les firmes qui respectent leurs engagements représentent 46% des sociétés auditées.

Par ailleurs, il résulte de l'enquête que seules 23% des entreprises sont affiliées à la Caisse de Prévoyance Sociale ou à la Caisse de Retraite. Nous avons constaté que dans 15% des entreprises auditées, leurs employés n'ont ni contrat de travail ni affiliés à une institution de prévoyance sociale.

Sur l'ensemble des sociétés visitées sur cette île, 38% n'ont pas pu respecter les engagements pris devant le CTA en termes de création d'emploi.

Une remarque importante est à signaler. Le montant investi et l'emploi créé ne sont pas corrélés surtout au niveau d'Anjouan. Plus le montant investi est élevé, plus le nombre d'emploi diminue.

Au niveau de l'antenne de Mohéli, les agents de suivi-évaluation ont effectué leur visite dans 9 sociétés

durant la période 2016 -2017 dont 6 en 2016 et 3 en 2017. Il est ressorti de cette enquête que de nombreux entrepreneurs renoncent à bénéficier des exonérations, en raison de la lourdeur des procédures requises pour en bénéficier. Ils pointent en outre le manque d'énergie, le manque de main d'œuvre qualifié et le problème de partenariat entre public et privé.

Il convient enfin de souligner que beaucoup d'entrepreneurs ne connaissent pas les avantages du code des investissements. Pour pallier ce problème, des campagnes de sensibilisation ont été menées afin d'informer la population sur l'importance d'investir et les avantages dont ils pourraient bénéficier.

### 2.3. PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

La promotion des investissements est le cœur de la mission de l'ANPI.

Pour faire connaître les opportunités d'investissements du pays à travers le monde, acquérir l'expertise requise pour réaliser ses missions et accroître sa visibilité, l'Agence nationale a adhéré, depuis 2017, à l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).

Elle a par ailleurs poursuivi sa participation active au sein du Réseau Internationale des Agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI), auquel elle a adhéré en 2014.

Un avenant au mémorandum d'entente entre l'ANPI et la BOI, son homologue mauricien a été signé. La signature de cet avenant vise à relancer la coopération initiée entre les deux agences sœurs en 2009.

Des pourparlers entre l'ANPI et l'Agence de promotion des investissements du Maroc sont en cours en vue de la conclusion d'un futur partenariat.

Au cours de la période 2016-2017, l'ANPI a participé à des forums et des séminaires, afin de promouvoir l'investissement tant au niveau national qu'à l'étranger.

Elle a également reçue des délégations et des missions d'hommes d'affaires et d'officiels de divers pays, auxquels l'offre de l'Union des Comores en matière d'investissement a été présentée.

#### *Images: Promotion de l'investissement 2016-2017*



*Forum sur les échanges commerciaux entre opérateurs mauriciens et comoriens, septembre 2017*



**Forum économique de Djeddah en Mai 2017**

### Sensibilisations sur l'Investissement aux Comores



UIT



Mbéni



IUT



Mbéni

1 > Journée de sensibilisation sur l'entreprenariat aux différentes Facultés et Instituts

2 > Sensibilisation sur l'investissement dans les villages

**Supports de Communication développés**

- 500 impressions du code des Investissements Français /anglais.
- 500 dépliants Anglais /Français.

## Délégations :

Visite d'une mission d'investisseurs Réunionnaise conduite par la conseillère régionale de l'île de la Réunion (Mai 2017)

Visite d'une mission de la BID sur l'opérationnalisation des programmes d'entrepreneuriat des jeunes en Juin 2016

Visite d'une mission de la BM

Visite de SEM Mr Mbulelo Bungane, Ambassadeur d'Afrique du Sud en Union des Comores, Mars 2017

Un Atelier de formation portant sur l'amélioration de la compétitivité des exportations des filières « Vanille, ylang-ylang, girofle » sur les sociétés coopératives. Photo : signature BAD

## Séminaire sur la réforme du code des investissements (Mars 2016)



21ème session du comité intergouvernemental des experts de l'Afrique de l'EST (Novembre 2017)



## 2.4. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

### 2.4.1. ÉTAT DES LIEUX DU CLIMAT DES AFFAIRES

Bien que l'Union des Comores dispose d'un code des investissements très avantageux, force est de constater que l'Archipel reste peu attractif aux investissements directs étrangers.

Pour stimuler la croissance économique, les autorités issues de l'alternance politique de mai 2016, ont conçu et initié un Plan d'Investissement Quinquennal (PIQ) de plus de 470 milliards FC.

Ce processus en rupture avec les politiques menées jusqu'ici, cherche surtout à attirer d'importants flux de capitaux afin de stimuler une croissance forte (plus de 6% en moyenne par an), inclusive et créatrice de richesse et d'emplois. Cet objectif plus qu'ambitieux, requiert un engagement fort de l'État à engager des réformes structurelles permettant d'améliorer davantage le cadre légal, et de favoriser ainsi l'attractivité de l'économie comorienne aux investissements publics et privés.

Depuis 2010, les Comores sont entrées dans une dynamique de réformes visant, d'une part, à améliorer l'environnement

des affaires et, d'autre part, à amorcer une transformation de l'administration comorienne afin que celle-ci soit plus proche des entreprises privées. A cet égard, des structures de réformes du climat des affaires ont été instituées par le Décret présidentiel N°11-046/PR du 9 avril 2011.

Celui-ci a instauré un Comité de pilotage, des Groupes Techniques et un Secrétariat des réformes assuré par la Direction de l'ANPI. Un agenda de réformes à réaliser a été élaboré par les acteurs impliqués dans cette première vague de réformes dites de première génération.

En commun accord avec le gouvernement comorien et ses partenaires techniques et financiers, les groupes techniques se sont convenus d'axer leurs efforts sur 5 indicateurs du rapport "Doing Business" éditée annuellement par le groupe de la Banque Mondiale :

- Création d'entreprises
- Accès au crédit

- Transfert de propriété
- Exécution des contrats
- Octroi de permis de construire

Un tableau des réformes réalisées entre 2011 et 2017 figures en annexe XX.

Incontestablement, des efforts soutenus ont été fournis par la plupart des entités engagées dans ce processus. Des résultats timides mais non moins encourageants ont été obtenus. De 164ème rang mondial en 2010, l'archipel des Comores s'est hissé en 153ème rang en 2016, dans le classement de la Banque mondiale.

Bien que l'attractivité du pays se soit améliorée ces dernières années, force est de constater que l'image des Comores au sein de la Communauté des investisseurs étrangers n'est pas optimale et requiert des efforts supplémentaires. En effet, certaines réformes connaissent des retards dans leur mise en œuvre. Il en résulte donc que l'Union des Comores a été rétrogradé par le rapport Doing Business publié le 31 octobre 2017. Elle

est passée du 153ème au 158ème rang mondial bien que le score des Comores se soit amélioré de 0,47 points, passant de 48,05 à 48,52 de 2017 à 2018.

Ces retards s'expliquent par l'absence de synergie entre les acteurs en charge de conduire les réformes, à un défaut de collaboration entre les différents services de l'Administration, et parfois même à un refus pur et simple d'appliquer les textes adoptés. Ces insuffisances avérées contrarient l'ambition des Comores de se doter d'un environnement des affaires plus propice aux investissements. Il en résulte donc que l'Union des Comores peine à attirer les investissements susceptibles de dynamiser son économie fragilisée par plus de 25 ans d'instabilité politique chronique.

Selon la CNUCED, les Investissements Directs Étrangers (IDE) à destination des Comores s'élevaient à un peu moins de 5 millions de \$ en 2016, un volume très faible par rapports aux IDE à destinations des petits États insulaire tels que Maurice (208 millions de \$), les Seychelles (195 millions de \$), le Cap-Vert (95 millions) et Madagascar (517 millions de \$). Les réformes s'avèrent plus que jamais nécessaire, et se sont poursuivies sur la période 2016-2017.

**Registre de propriété :** L'Union

## 2.4.2. RÉFORMES 2016 - 2017

des Comores a réduit le coût de l'enregistrement des propriétés, par la promulgation d'une loi n°13-004/AU complétant certaines dispositions du Code Général des impôts. Elle fixe un coût forfaitaire de 10 000 KMF pour l'enregistrement et l'immatriculation de propriété pour une durée de cinq ans.

L'application effective de cette disposition a été établie en 2016. (Des frais de publicité foncière sont pratiqués en sus du montant forfaitaire appliqué).

**Règlement de l'insolvabilité :** L'Union des Comores, en sa qualité de membre fondateur de l'Organisation en Afrique pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), est régi par un droit des affaires commun à dix-sept états africains. Ce droit, qui s'intègre de façon directe dans l'ordre juridique comorien, a introduit de nouvelles règles et procédures au profit des entreprises en difficultés à travers la révision de l'Acte uniforme de l'OHADA portant Organisation des procédures collectives d'apurement du passif.

**Réduction des délais de traitement des dossiers commerciaux :** Depuis janvier 2016, des outils d'accélération de traitement des dossiers commerciaux ont

été mis en place au sein du Tribunal de Première Instance de Moroni : collégialité des juges siégeant à la chambre commerciale, mise en état des dossiers et instauration d'une deuxième audience commerciale mensuelle.

La mise en état, qui consiste en la communication des écritures et des pièces avant la tenue de l'audience, fait l'objet d'une session qui se tient chaque lundi. Cela facilite considérablement le traitement des dossiers lors de l'audience et évite les renvois et reports.

L'instauration d'une deuxième audience mensuelle contribue tout aussi efficacement à cet objectif de réduction des délais.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le traitement des dossiers est plus rapide (moins de trois mois en moyenne entre la date de l'enrôlement et la date du délibéré).

En outre, dans l'optique d'améliorer le climat d'investissement aux Comores et en particulier de faciliter encore davantage le règlement rapide des conflits commerciaux, l'Assemblée Nationale a adopté une loi mettant en

place un véritable tribunal commercial destiné à remplacer les chambres commerciales.

### Facilitation du commerce transfrontalier :

Dans le cadre du processus de mise en place du logiciel Sydonia World au sein de la douane comorienne, les commissaires des douanes sont interconnectés avec les administrations douanières. On en compte plus d'une quarantaine sur l'ensemble du territoire dont une trentaine à Moroni, la capitale fédérale. Ainsi les usagers s'adressent directement aux bureaux des commissionnaires des douanes, qui procèdent à leurs déclarations de dédouanement des marchandises en ligne. Cela occasionne un gain de temps en termes de dédouanement des marchandises pour les opérateurs économiques (De 24 à 48 heures au maximum).

La migration de sydonia+++ vers sydonia world qui est opérationnel depuis septembre 2017 simplifie considérablement des procédures de dédouanement. Cela a permis de réduire sensiblement les délais pour la préparation et la soumission de documents pour l'import et l'export.



### III. NOS PERSPECTIVES

Pour accompagner la politique du Gouvernement visant à mettre les Comores sur les rails de l'émergence à l'horizon 2030 en relançant les Investissements productifs, l'ANPI ambitionne d'œuvrer pour la promotion de l'image des Comores. A cet égard, elle se doit de travailler en synergie avec toutes les institutions de l'État connexes à l'investissement afin d'assainir davantage l'environnement des affaires. Cette synergie permettrait de mieux organiser l'accueil et le suivi des Investisseurs, et ainsi de les rassurer davantage.

C'est ainsi que l'ANPI a établi un plan d'action sur trois ans, dont les perspectives s'articulent autour des quatre objectifs suivants :

1. Élaborer une stratégie d'attraction des investissements
2. Renforcer les actions de promotion de l'ANPI et du produit "Comores Terre d'investissement"
3. Renforcer les capacités de l'Agence
4. Améliorer le suivi-Évaluation des investisseurs

#### 3.1. STRATÉGIE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

A défaut d'une politique nationale d'investissement, le pays subit les investissements locaux et étrangers. En effet, peu d'investissements privés sont réalisés sur la base d'une politique sectorielle ; ceci dans un contexte de faiblesse du secteur privé et d'accès difficile au crédit, ce qui pousse les entrepreneurs à limiter leurs projets d'investissement à des activités non structurantes et ayant des impacts limités sur la croissance économique.

##### STRATÉGIE GÉNÉRALE

Pour promouvoir, attirer et pérenniser les investissements locaux comme étrangers, l'ANPI a élaboré une stratégie générale articulée autour de cinq grandes axes :

- Axe 1 .Améliorer l'image des Comores
- Axe 2. Promouvoir les investissements en fonction des secteurs prioritaires
- Axe 3. Plaider pour un meilleur climat des affaires
- Axe 4. Améliorer les services des Guichets Uniques

Axe 5. Favoriser le maintien et l'expansion des investissements

Elle prévoit, dans ce cadre de mener une série d'actions, notamment :

##### 3.1.1. Tenues des Assises nationales sur les Investissements

Ces Assises doivent permettre aux autorités et au secteur privé, d'avoir une vision globale des projets privés, en ayant connaissance des points forts et points faibles de ces secteurs. Deux objectifs sont visés à la suite de ces Assises : (1) Élaboration d'une stratégie nationale d'Investissement orientée par les conclusions et recommandations des Assises (2) et une mise en place du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI).

##### 3.1.2. Opérationnalisation du Guichet Unique à Ngazidja

Deuxième attribution de l'Antenne, le

guichet unique consiste au regroupement de l'ensemble des services connexes à l'implantation des entreprises au sein des locaux de chaque antenne de l'ANPI. Opérationnel à Anjouan et Mohéli depuis 2012, ce guichet unique a vu échouer toutes les tentatives de mise en place effective à Ngazidja. En effet, un facilitateur est affecté à la réalisation des démarches d'enregistrement des entreprises auprès des différents services.

Dans pareille situation le délai 72h, prévu par les textes pour créer une entreprise peine parfois à être respecté.

Or, la réduction des délais d'enregistrement des entreprises incite les opérateurs économiques à formaliser leurs activités.

C'est la raison pour laquelle le défaut d'effectivité du guichet unique en Union des Comores est sanctionné dans les classements mondiaux de référence. A cet égard, il est plus qu'urgent de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre effectif ce service.

3.1.3. Respect des textes de lois adoptés  
La non application des textes adoptés



écorne l'image du pays comme destination d'investissement, ce qui se traduit notamment par une mauvaise notation des Comores dans le Doing Business 2018 malgré l'adoption de réformes.

En outre, cette situation fait craindre aux investisseurs, qui indexent le décalage entre les textes adoptés et leur application ce qui décourage les investisseurs.

L'ANPI, secrétariat exécutif des réformes avec l'appui du Comité de pilotage se doivent de répertorier les textes non appliqués et les vulgariser tout en proposant des pistes permettant de les rendre effectifs. Cela aura pour effet de rassurer davantage les Investisseurs nationaux et internationaux.

Partant de ces constats, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, compte réorganiser et redynamiser les Groupes Techniques mis en place par l'arrêté interministériel N°11-020-005/MFBI/MECE du 23 avril 2011 portant nomination des membres des groupes techniques de travail et du secrétariat exécutif du comité de pilotage des réformes du climat des affaires en Union des Comores .

## 3.2. PROMOTION ET COMMUNICATION

### 3.2.1. État actuel

Actuellement au niveau national, la promotion de l'investissement se fait à travers des programmes de sensibilisation et d'information dans les villes et villages ainsi qu'auprès de l'Université des Comores. Par ailleurs, l'Agence participe activement aux événements organisés par d'autres institutions.

A l'international, la promotion des Comores se fait par des présentations sur les Comores et échanges avec des investisseurs étrangers, lors des visites privées ou rencontres mondiales de certaines autorités.

Bien qu'elle soit souvent invitée à participer aux grands forums et foires internationaux destinés à la promotion des investissements, l'ANPI ne participe qu'à un nombre restreint de ces grands rendez-vous mondiaux, pour des raisons budgétaires.

### 3.2.2. Les Comores promues comme terre d'Investissement

La promotion des Comores comme Terre d'investissement implique que la destination soit perçue de manière positive. Cela implique une promotion axée sur certains secteurs, de même qu'une promotion axée sur la destination de façon générale.

A ces fins, l'ANPI doit disposer d'une base de données sectorielles fiables; de la disponibilité régulière d'outils de communication à jour, d'une présence effective dans les médias nationaux voire internationaux à travers l'organisation d'émissions économiques régulières sur l'environnement des Affaires ; de l'adhésion des Comores aux institutions internationales en charge de promouvoir les investissements.

### 3.2.3. Perspectives 2018-2019

Pour rendre l'ANPI plus visible et rendre ses missions et réalisations accessibles au plus grand nombre, l'ANPI a entrepris une démarche de médiatisation de ses actions :

- Un projet de partenariat avec l'ORTC est disponible et en attente de signature. Il a pour la réalisation d'émissions sur l'ANPI et le climat des

affaires (dès le 3er trimestre 2018);

- La mise à jour des outils de promotion et de communication (Films promotionnels et Guide de l'Investissement) et disponibilité d'un nombre suffisants de supports de communication (Dépliants ; Roll up ; Chemises personnalisés;etc.)

- La poursuite des programmes de sensibilisation au niveau local
- La Tenue d'une tournée de sensibilisation et d'information dans 3 villes de France à l'endroit de la Diaspora

Pour réaliser ces objectifs, l'ANPI sollicite l'appui du Secrétaire Générale du Gouvernement, et de la VP en charge des Investissements pour élaborer le message promotionnel et la proposition de valeur qui soutiendra l'ensemble des efforts promotionnels afin de :

- Accroître la visibilité du pays pour faciliter la promotion ciblée
- Aligner l'ensemble des efforts promotionnels du pays sous le même message afin d'aboutir à une plus grande cohérence en terme de discours et d'image.

### 3.3. Renforcement des capacités de l'ANPI

#### 3.3.1. État actuel

##### i) En ressources humaines

L'Agence emploie X agents-en plus du Directeur général et son Adjoint - répartis dans les 4 entités qui la composent : 9 à la Direction Générale, 7 à l'Antenne Ngazidja, 5 à l'Antenne Anjouan et 4 à Mohéli. Les 6 Agents restants constituent le personnel d'appui (Femmes de ménage, chauffeur et Gardiens). Pour mieux assumer ses missions, l'Agence nécessite encore des techniciens spécialisés dans les domaines clés : Communication, statistiques, Suivi-Evaluation des projets, etc.

##### ii) En logistique

Lors de l'inauguration des nouveaux bureaux de l'ANPI en 2013, cette dernière a aussi bénéficié de certains équipements nécessaires à l'exécution de ses activités : Matériels informatiques, mobiliers. Cependant, après 4 ans d'usage, L'ANPI à besoin d'améliorer son parc informatique et les locaux nécessitent également un entretien.

##### iv) Renforcement des capacités du personnel :

Comme toute institution désirant évoluer et mener à bien ses missions, l'ANPI doit renforcer les capacités techniques de son personnel. En effet, un plan de formation est en voie d'élaboration afin de permettre aux cadres de cette institution de se perfectionner.

#### 3.3.2. Perspectives 2018

Pour renforcer les capacités de l'Agence, les responsables de l'ANPI n'ont ménagé aucun effort afin d'obtenir des appuis auprès des partenaires techniques et financiers de l'Union des Comores. Après des négociations avec ses partenaires, l'ANPI a obtenu un don de la BAD qui financera certaines activités telles que : des formations permanentes, organisation des événements de promotion... .

Pour poursuivre cet élan, l'Agence prévoit dans son plan d'action pour sa promotion et la sécurité de son personnel, de:

- Plaider pour la révision à la hausse de sa subvention annuelle;
- Se doter de moyens logistique

adéquats et suffisants ;

- Mettre à exécution son partenariat avec les API de la région pour l'échange d'expérience (Maurice, Djibouti,..)

- Concrétiser son adhésion aux réseaux internationaux des API (WAIPA et RIAFPI) ;

- Se doter d'un Statut du personnel

#### 3.4. Suivi et Évaluation

Le Suivi-Évaluation est une activité qui s'effectue tout au long de la vie du projet sous la responsabilité de l'ANPI ; En amont, il permet l'encadrement du projet avant même qu'il soit soumis au Comité Technique des Agréments pour examen. Cette activité permet d'évaluer les besoins réels de la société tant en équipements qu'en ressources humaines.

Après l'octroi de l'Agrément, le Suivi-Evaluation consiste à suivre l'état d'avancement des activités du projet en comparaison avec le cahier de charges arrêté entre le promoteur et les autorités.

#### 3.4.1. État actuel

Les activités de Suivi-Evaluation se font de façon partielle, en raison de moyens limités qui compromettent le déplacement des membres du service. La fréquence des visites sur le terrain se trouvent réduites à 3 fois par mois, au lieu de 3 fois par semaine. Ce handicap est constaté au niveau des trois Antennes. Cette mission se fait en collaboration avec les représentants des institutions membres du Comité Technique des Agréments (CTA), en l'occurrence la Douane et les Impôts.

##### 3.4.1. Perspectives 2018-2019 :

- Former l'équipe sur les indicateurs d'évaluation ;
- Mettre des véhicules à la disposition des services de Suivi, pour les visites des entreprises ;
- Programmer un budget pour les déplacements de deux responsables de service à Anjouan et à Mohéli ;
- Élaborer une base de données fiables et à jour (nombre de sociétés opérationnelles, montant réellement investi, emplois créés, etc.)
- Se doter d'un logiciel de suivi

## CONCLUSION

Étant donné que l'archipel des Comores dispose de réelles potentialités favorables au développement des IDE, les autorités comoriennes devraient intensifier les efforts afin d'accélérer le processus d'identification et de mise en œuvre des réformes indispensables à l'amélioration de l'attractivité du pays.

En outre, les Administrations publiques doivent résolument s'engager à accompagner ces réformes et réussir leur mutation en véritables « Administrations » au service de l'entrepreneuriat.

Par conséquent, il est donc important de mobiliser tous les acteurs politiques et les Administrations publiques afin de permettre à l'Union des Comores d'être mieux classée dans les exercices de notation internationale, ce qui permettrait de renforcer la confiance des investisseurs à l'égard de l'archipel des Comores et donc d'attirer plus d'IDE.

**ANNEXE 1 : ETAT DES LIEUX DES RÉFORMES 2011-2017**

Réformes et travaux réalisés	Problèmes rencontrés	Evolution classement 2010/ 2017	Prochaines étapes
<p>Création d'entreprise :</p> <p>a)Simplification des procédures pour la création d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'un arrêté interministériel depuis octobre 2012 qui a permis de passer de 9 à 3 étapes et de plus de 20 jours à 3 jours au maximum pour la création d'entreprise..</li> </ul> <p>Le cout pour la création a été également réduit de 159 000 Fc à 68500 Fc pour un SARL et de 250 000 Fc à 162 000 Fc pour un SA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contradiction entre l'équipe de Doing business et les structures des réformes sur l'interprétation de certaines réformes sur la durée et les étapes (DB considère qu'il faut 15 jours et 8 étapes pour créer une entreprise)</li> </ul>	168 à 161	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un travail rapproché avec l'équipe DB pour s'expliquer sur cette contradiction et prendre les mesures approprié</li> </ul>
<p>b) Arrêté ministériel relatif à la constitution et à la libération du capital social Sarl (Désormais le capital social d'une Sarl est: 100 000kmf et libération du capital par DSV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté pour la mise en place d'un guichet unique</li> <li>• La réforme reste encore méconnue dans certaines régions du pays</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le Guichet Unique avec une meilleure implication des autorités</li> <li>• Assurer une communication sur cet arrêté ministériel relatif à la constitution et la libération du capital</li> </ul>

Réformes et travaux réalisés	Problèmes rencontrés	Evolution classement	Prochaine étapes
<p>Accès au crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption et promulgation de la loi sur le crédit-bail</li> </ul> <p>Information et formations dispenses aux professionnelles des institutions financières</p>	<p>Les banques n'ont toujours pas lancées le produit et essentiellement en raison de l'absence au RCCM d'un registre de sureté informatisée</p>	<p>167 à 118</p>	<p>Mettre en place les recommandations de la dernière mission sur le RCCM de IFC à savoir :</p> <p>Grefe : Formation à la tenue du registre en conformité avec les textes OHADA</p> <p>Informatisé le RCCM</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la centrale de risque</li> </ul>	<p>La centrale est déjà opérationnelle et bien appréciée par les banques</p>		<p>Renforcer la communication de cette réforme</p>

Réformes et travaux réalisés	Problèmes rencontrés	Evolution classement	Prochaine étapes
Registre de propriété	La loi portant le droit d'enregistrement a 10000 kmf est appliquée d'une manière partielle et variée	96 à 90	Organiser une concertation très élargie auprès des acteurs concernés à cette réforme ;
	Plus de 3% du coût ont été rajouté à ce montant de 10000 KMF ;		Revoir cette réforme car après 2018 cette réforme ne sera pas applicable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de l'étude sur l'uniformisation et consolidation des régimes fonciers.</li> </ul>	Les services des domaines des îles sont mal équipés pour l'enregistrement des propriétés		Mobiliser des ressources pour un enregistrement global des terrains et une modernisation des services des domaines en vue d'aboutir à un cadastre.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de l'article 264 du nouveau code général des impôts qui a fait passer le taux d'enregistrement de propriété de 15 à 9 %</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption et promulgation d'une loi complétant certaines dispositions sur le code des impôts concernant la réduction du droit d'enregistrement de propriété à 10000 F</li> </ul>			



Réformes et travaux réalisés	Problèmes rencontrés	Evolution classement	Prochaine étapes
Permis de construire	Reproche de l'équipe DB aux nouvelles procédures d'octroi du permis de construire de l'absence d'obligation de se raccorder à l'eau avant l'octroi du permis	66 à 92	Réfléchir sur la possibilité d'une réforme de cette nouvelle procédure pour intégrer l'étape de raccordement à l'eau ;
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du nouveau code de l'urbanisme qui a réduit les procédures, le coût et la durée d'octroi de permis de construire.</li><li>• Arrêté ministériel portant fonctionnement des procédures d'octroi du permis de construction</li></ul>			
			Doter les mairies des ressources humaines plus adéquates aux services d'octroi du permis de construire ;
	L'arrêté pour mise en place d'octroi du permis est opérationnelle dans les trois mairies des villes régionales ;		Renforcer d'avantage les capacités du personnel existant dans les procédures d'octroi du permis ;





Réformes et travaux réalisés	Problèmes rencontrés	Evolution classement	Prochaine étapes
	Cependant on note une défaillance et manque de volonté réelle dans son application d'une manière effective		Impliquer les hautes autorités pour l'application des procédures tel que mentionnés sur l'arrêté ministériel
	Manque de communication de cette réforme		Communiquer davantage sur cette réforme





**ANNEXE 2 : ENTREPRISES CRÉÉES EN 2016 – 2017**

Secteurs	Effectifs	Pourcentage (%)
Agriculture	9	2%
Agroalimentaire	22	4%
Aviculture	7	1%
BTP	80	14%
Commerce	219	38%
Education	10	2%
Energie	6	1%
Manufacture	21	4%
Pêche	4	1%
Santé	3	1%
Services divers	131	23%
TICs	3	1%
Tourisme	63	11%
Total	578	100%

### ANNEXE 3 : TABLEAU DES ENTREPRISES AGRÉÉES

Raison Sociale	Capital à Investir (KMF)	Emplois prévu au démarrage	N° Agrément	Secteurs	Origine
SIZO STATION	21 000 000	8	16-021-ANPI	Services	Ngazidja
Boulangerie Pâtisserie Pain Rahma	31 000 000	12	16-022-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
LABEL DU SUD	11 000 000	13	16-020-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
Societe Comorienne d'Hotellerie	50 000 000	25	16-019-ANPI	Tourisme	Ngazidja
Le Jaune d'Œuf	22 000 000	5	16-013-ANPI	Aviculture	Ngazidja
Entreprise Générale de Terrassement (EGT)	954 271 000	100	16-011-ANPI	BTP	Ngazidja
Blue Ocean Hôtel	818 000 000	42	16-002-ANPI	Tourisme	Ngazidja
Charif Dini Operating and Service	35 000 000	16	16-001-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
SOCIETE COMMORIENNE	51 998 193	38	16-019-ANPI	Tourisme	Ngazidja
CENTRE DE CONDUITE KALAWENI SARL	39 947 500	12		Services	Ngazidja
ECBCM SARL	36 747 637	13		BTP	Ngazidja
TOP PNEU	54 475 000	10		Services	Ngazidja
CDOS	35 401 416	16		Agroalimentaire	Ngazidja
Construtech	26 028 537	10		BTP	Ngazidja
AlfarisGames Center"	10 367 500	10	15/013 ANPI	Services	Ngazidja
le Bon poussin	14 235 700		14-08/ANPI	Aviculture	Ngazidja
Fournisseur des produits agricoles	13 771 900	13		Agroalimentaire	Ngazidja

Sise BTP	15 710 958	10		BTP	Ngazidja
Super Center Sarl	83 887 600	12	15-001/ANPI	Manufacture	Ngazidja
Alliance Insurance SA				Santé	Ngazidja
Entreprise familiale de	26 028 537	10		BTP	Ngazidja
Boulangerie Haris	55 000 000	14	15-012-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
SAPPRIEN -SARL	25 000 000	25	17-001 ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
ZAMZAM	17 000 000	16	17-003anpi	Agroalimentaire	Ngazidja
Devjanisarl	182 000 000	38	17-004-anpi	Agroalimentaire	Ngazidja
Tetraco	122 000 000	17	17-0029-ANPI	BTP	Ngazidja
Boulagerieharouna et hakim	14 000 000	11	17-031 anpi	Agroalimentaire	Ngazidja
UstiniMwaMujisarl	18 000 000	10	17-0038 anpi	Aviculture	Ajouan
Societe du groupe de l'ocean-sarl	23 000 000	100	17-0040-anpi	Manufacture	Ajouan
societeFarsasham Embracation.com sarl	104 000 000	13	17-004- anpi	Manufacture	Ajouan
Mouhssinefarm	10 000 000	12	17-048 anpi	Aviculture	Ngazidja
ADEN.SARL	40 000 000	33	17-072 ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
Simbabio-Energie comores sarlu	42 250 000	22	17-011 ANPI	Manufacture	Ngazidja
BoulagerieDjalalysarl	1 000 000	10	17-13-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja
Hakitank Sarl	1 000 000	6	17-014-ANPI	Manufacture	Ngazidja
Necta Sarl	750 000	6	17-015-ANPI	Agroalimentaire	Ngazidja



China Geogineringuecorpor- taion S.A	20 000 000	263	17-016-ANPI	BTP	Ngazidja
Societe d'ingenerie des struc- tures de Batiments et Travaux Publics SARL	25 150 000	8	17--017-ANPI	BTP	Ngazidja
MaconnerieNabahane Abdallah sarl	56 636 910	19	17-158 ANPI	BTP	Ajouan
Lada Tomate sarlu	134 242 700	19	17-159 ANPI	Agroalimentaire	Ajouan
BEDC-ATP SARL	92 337 920	18	17-161 ANPI	BTP	Ajouan
Nouzlahoumadi fils sarl	27 877 545	15	17-022-ANPI	BTP	Ajouan
Clinique yanissarl	316 020 750	15	17-163-ANPI	Santé	Ajouan
S.T.M EL Djaanfarisarl	733 887 660	13	17-162-ANPI	Tourisme	Ajouan
Boulangerie Ambarsarlu	14 630 000	10	17-165-ANPI	Agroalimentaire	Ajouan
Centre Marlezisarl	20 377 300	5	17-029/ANPI	Aviculture	Ajouan
Huile Essentielles Oceans Indi- en sarl	56 344 398	10	17-030/ANPI	Manufacture	Ajouan
Hotel Loulou sarl	58 579 400	15	17-169/ANPI	Tourisme	Ajouan
Daoud Concass	162 996 320	25	17-171/ANPI	BTP	Ajouan
Centre d'imagerie sante pour tous	4 289 234 194	10	17-164/ANPI	Santé	Ajouan



Société	Engagements pris		Réalizations		Exonération	
	Emplois	Investissement prévu	Emplois	Capital Investi	Montant	Année
SOPEA	16	50 000 000	11	70 000 000	22 932 600	2014
					32 856 010	2013
					12 976 888	2015
					11 324 760	2016
					10 599 600	2017
Al Hasseb Rahman	12	74 699 141	6	32 000 000	13 673 200	2013
					5 726 000	2014
					7 276 800	2015
					3 258 624	2016
					1 395 098	2017
COMCO SA	101	518 000 000	101	Non communiqué	676 491 412	2013
					222 859 543	2014
					125 840 529	2015
Comores Tôles	22	138 568 680	8	200 000 000	122 341 765	2013
					38 821 558	2014
					39 341 858	2015
					39 441 357	2016
SCC Mamadaly	20	300 000 000	8	230 000 000	63 375 860	2013
					32 579 200	2014
					19 903 946	2015
Maison de Matelas	40	100 000 000	17	160 000 000	72 441 948	2013
					52 740 613	2015
					37 080 974	2017
El Maafou One	8	1 200 000 000	28	300 000 000	32 348 180	2015
					52 440 444	2016
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>2 381 267 821</b>	<b>179</b>	<b>992000000</b>	<b>1 750 068 767</b>	

# RAPPORT D'ACTIVITES 2016-2017



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION  
DES INVESTISSEMENTS



# RAPPORT D'ACTIVITE 2016-2017



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION  
DES INVESTISSEMENTS

**UNION DES COMORES**